



Municipalité de Cayamant – COVID-19

COMPTE RENDU 9 février 2021

Suivant l'arrêté ministériel en date des présentes

Municipalité de Cayamant

Séance ordinaire de conseil du 9 février 2021 à 19h00.

M. le président, Nicolas Malette, maire en présence des conseillers : Sylvie Paquette, Robert Gaudette, Mélissa Rochon, Lise Crêtes, Philippe Labelle et Sonia Rochon.

Formant quorum sous la présidence du maire, Nicolas Malette, Julie Jetté, directrice générale occupe le siège de secrétaire d'assemblée au 6, chemin Lachapelle.

À huis clos.

Ouverture de la séance;

Nicolas Malette : bonsoir, tout le monde, il est 19h00, nous sommes à huit clos pour la séance du conseil.

Tous les conseillers sont présents par Teams et/ou par téléphone. Donc bonsoir tout le monde

Sylvie Paquette : bonsoir

Robert Gaudette : bonsoir

Mélissa Rochon : bonsoir

Lise Crêtes : bonsoir

Philippe Labelle : bonsoir

Sonia Rochon : bonsoir

Nicolas Malette : Adoption de l'ordre du jour, proposé par Mme Paquette, tout le monde est d'accord

Sylvie Paquette : oui

Robert Gaudette : oui

Mélissa Rochon : oui

Lise Crêtes : oui

Philippe Labelle : oui

Sonia Rochon : oui

Nicolas Malette : adopté.

Nicolas Malette : Adoption du procès-verbal du 13 janvier 2021, tout le monde, vous en avez pris connaissance ?

Sylvie Paquette : oui

Robert Gaudette : oui

Mélissa Rochon : oui

Lise Crêtes : oui

Sonia Rochon : oui

Nicolas Malette : proposeur pour l'adoption ?

Robert Gaudette : je vais le proposer

Nicolas Malette : M. Gaudette

Robert Gaudette : oui

Nicolas Malette, tout le monde est d'accord

Sylvie Paquette : oui
Robert Gaudette : oui
Mélissa Rochon : oui
Lise Crêtes : oui
Philippe Labelle : oui
Sonia Rochon : oui

Nicolas Malette : adopté.

Nicolas Malette : Ensuite Adoption des comptes payés et à payer, du rapport des salaires, du rapport des revenus et dépenses et le bilan au 31 janvier 2021;

Proposeur ?

Nicolas Malette : M. Labelle, tout le monde est d'accord ?

Sylvie Paquette : oui
Robert Gaudette : oui
Mélissa Rochon : oui
Lise Crêtes : oui
Philippe Labelle : oui
Sonia Rochon : oui

Nicolas Malette : adopté.

Nicolas Malette : Dans Divers : Avis de motion pour le règlement d'emprunt, donc quelqu'un veut donner l'avis de motion ?

Mme Crête, tout le monde est d'accord ?

Sylvie Paquette : oui
Robert Gaudette : oui
Mélissa Rochon : oui
Lise Crêtes : oui
Philippe Labelle : oui
Sonia Rochon : oui

Nicolas Malette : donc dépôt d'un projet de règlement d'emprunt, quelqu'un pour donner le dépôt, M. Labelle, tout le monde est d'accord ?

Sylvie Paquette : oui
Robert Gaudette : oui
Mélissa Rochon : oui
Lise Crêtes : oui
Philippe Labelle : oui
Sonia Rochon : oui

Projet de règlement déposé.

« Canada
Province de Québec
Comté de Gatineau
Municipalité de Cayamant

Règlement 271-21

Règlement numéro 271-21 décrétant une dépense de 863 053,48\$ et un emprunt de 863 053,48\$ pour la réfection de plusieurs routes sur le territoire de la Municipalité dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale RIRL

ATTENDU que des travaux de réfection de plusieurs chemins sur le territoire de la Municipalité, soit les chemins Lac-à-Larche, Patterson et la rue Principale, sont jugés pertinents dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale RIRL;

ATTENDU que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 9 février 2021 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

Le conseil décrète ce qui suit :

ARTICLE 1. Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2. Le conseil est autorisé à réaliser les travaux de réfection des chemins Lac-à-Larche, Patterson et la rue Principale selon les plans et devis préparés par l'ingénieur, Joël Lacroix, portant les numéros CAY-1705, en date du 6 janvier 2021, incluant les frais, les taxes nettes et les imprévus, tel qu'il appert de l'estimation détaillée préparée par madame Julie Jetté, directrice générale, en date du 4 février 2021, lesquels font partie intégrante du présent règlement comme annexes « A » et « B ».

ARTICLE 3. Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 863 053,48\$ pour les fins du présent règlement.

ARTICLE 4. Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 863 053,48\$ sur une période de 10 ans.

ARTICLE 5. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 6. S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 7. Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

ARTICLE 8. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ANNEXE « A »

Plans préparés par Joël Lacroix., portant les numéros CAY-1705, en date du 6 janvier 2021.

ANNEXE « B »

Estimation détaillée préparée par madame Julie Jetté, directrice générale, en date du 4 février 2021.

<i>DÉPENSES</i>	<i>MONTANTS</i>
<i>Coût des travaux suivant la soumission du plus bas soumissionnaire reçue</i>	665 496,01\$
<i>Frais de professionnels</i>	26 619,84\$
<i>Frais de financement</i>	66 549,60\$
<i>Frais imprévus</i>	66 549,60\$
<i>50% de la TVQ</i>	37 838,43\$
<i>Total :</i>	863 053,48\$ »

Nicolas Malette : 2.1 Adoption du calendrier des collectes et de l'Écocentre

ATTENDU QUE le calendrier des ordures, recyclage et ouverture de l'Écocentre arrive à échéance;

ATTENDU QUE la municipalité ajoute à son calendrier, un nouveau service à savoir : une collecte de matières compostables;

ATTENDU QUE chaque année, un nouvel horaire pour ces services est mis à la disposition de la population de Cayamant ;

ATTENDU QUE du mois de mai à octobre inclusivement la collecte des matières compostables s'effectuera à la semaine et celle du recyclage et des ordures en tout temps chaque 2 semaines. L'ouverture de l'Écocentre sera du 15 mai au 9 octobre 2021 étant fermé des mois de novembre à avril inclusivement.

Proposeur ?

Robert Gaudette : m'a le proposer

Nicolas Malette : proposé par M. Gaudette, tout le monde est d'accord ?

Sylvie Paquette : oui

Robert Gaudette : oui

Mélissa Rochon : oui

Lise Crêtes : oui

Philippe Labelle : oui

Sonia Rochon : oui

Nicolas Malette : adopté.

Nicolas Malette : 2.2 Examen et ouverture d'un poste de 30 semaines - collaboration Emploi Québec

ATTENDU QU'Emploi Québec nous a offert de participer à leur programme d'emploi;

ATTENDU QU'Emploi Québec offre également le service d'affichage d'offre d'emploi;

ATTENDU QUE la Municipalité comblera un manque au niveau du service de voirie municipale;

ATTENDU QUE cet emploi sera subventionné à 100% du salaire minimum au moment de l'emploi pour la durée de 30 semaines;

Nicolas Malette : proposeur ?

Nicolas Malette : proposé par Mme Sonia Rochon, tout le monde est d'accord ?

Sylvie Paquette : oui
Robert Gaudette : oui
Mélissa Rochon : oui
Lise Crêtes : oui
Philippe Labelle : oui
Sonia Rochon : oui

Nicolas Malette : adopté.

Nicolas Malette : 2.3 Demande d'appui – interventions de la Sûreté du Québec

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande d'appui de la part de la Municipalité régionale de Comté de la Vallée-de-la-Gatineau - MRCVG;

ATTENDU QUE l'appui concerne une demande à la Sûreté du Québec afin d'augmenter les interventions de la part de la Sûreté du Québec -SQ sur les plans d'eau;

ATTENDU QUE la Municipalité de Cayamant est d'avis qu'il est nécessaire que les interventions sur les plans d'eau de la part de la SQ soient augmentées;

Proposeur ?

Robert Gaudette : m'a le proposer

Nicolas Malette : proposé par M. Gaudette, tout le monde est d'accord ?

Sylvie Paquette : oui
Robert Gaudette : oui
Mélissa Rochon : oui
Lise Crêtes : oui
Philippe Labelle : oui
Sonia Rochon : oui

Nicolas Malette : adopté.

Nicolas Malette : 2.4 Vente – terrain à la suite de vente pour non-paiement de taxes

ATTENDU QUE le terrain vacant situé au 6, ch. Olivier, Cayamant a fait l'objet d'une vente pour non-paiement de taxes en 2018;

ATTENDU QUE la Municipalité a procédé par appel d'offres publiques avec affichage conforme à la législation;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une offre valable et acceptable au montant de 2500\$;

Proposeur ?

Nicolas Malette : proposé par Mme Mélissa Rochon, tout le monde est d'accord ?

Sylvie Paquette : oui
Robert Gaudette : oui
Mélissa Rochon : oui
Lise Crêtes : oui

Philippe Labelle : oui

Sonia Rochon : oui

Nicolas Malette : adopté.

Nicolas Malette : Il est présentement 19h05, il n'y a pas de période de question dû à la pandémie de Covid-19 et que nous sommes à huis clos, je vous remercie d'avoir été présents ce soir.
